

## DéTECTEURS DE FUMÉE DANS LES LOGEMENTS - OBLIGATION LEGALES

Synthèse des réglementations régionales imposant des détecteurs de fumée dans les logements. Pour plus de détails, nous vous invitons à vous référer aux textes officiels.

	 <b>RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE</b>	 <b>RÉGION WALLONNE</b>	 <b>RÉGION FLAMANDE</b>
Référence texte réglementaire	AGRBC 28.09.2023	DRW 15.05.2003 AGW 21.10.2004	Codex Wonen 2021 (art 3.1 1.3.2).
Entrée en application	01.01.2025	01.07.2006	01.01.2020
Applicable à	Tout logement	Tout logement individuel ou collectif	Tout logement
Norme	EN 14604	EN 14604 + marquage CE (ou exigences spécifiées)	Marquage CE + EN 14604
Type	Non ionique (optique)	Optique	Non ionique (optique)
Batterie (durée de vie)	Soit batterie de 10 ans incorporée, non remplaçable Soit reliée au réseau électrique 220V		Soit avec batterie remplaçable Soit avec batterie non-remplaçable (durée de vie recommandée : 10 ans)
Nombre / placement	Dans toutes les pièces traversées par le chemin d'évacuation (voir 'Localisation') Et au moins 1 détecteur par niveau Si $\geq 4$ détecteurs : raccordés entre eux ou installation centralisée de détection incendie	Pièce d'habitation : < 80 m <sup>2</sup> : 1 détecteur/niveau > 80 m <sup>2</sup> : 2 détecteurs/niveau Si $\geq 4$ détecteurs : raccordés entre eux ou installation centralisée de détection incendie	Soit 1 au minimum par niveau / 1 par chambre Soit un système de détection incendie contrôlé et certifié
Localisation	Dans chaque pièce du chemin d'évacuation entre les chambres à coucher jusqu'à l'entrée privative du logement	À chaque niveau comportant une pièce d'habitation En priorité (en fonction du nombre) : 1) hall ou palier donnant accès aux chambres à coucher 2) le hall d'entrée 3) autres : selon liste publiée	À chaque niveau Au sous-sol/dans le grenier : - s'il y a une installation technique ; - ou s'il y a un accès direct et normal, par exemple via un escalier fixe Des exigences spécifiques s'appliquent également aux parties communes
Coûts achat, installation, remplacement	Bailleur	Propriétaire Occupant (batterie)	Propriétaire + bailleur Locataire (batterie)
Entretien	Locataire (sauf batterie)	Occupant	Locataire
Remplacement du détecteur	10 ans après la date de fabrication spécifiée par le fabricant		

**Choisissez toujours des détecteurs de fumée porteurs de la marque de qualité BOSEC. La certification BOSEC garantit la conformité, la fiabilité et la qualité de l'appareil.**

Plus d'informations sur : <https://www.anpi.be/fr/detecteur-de-fumee-domestique>